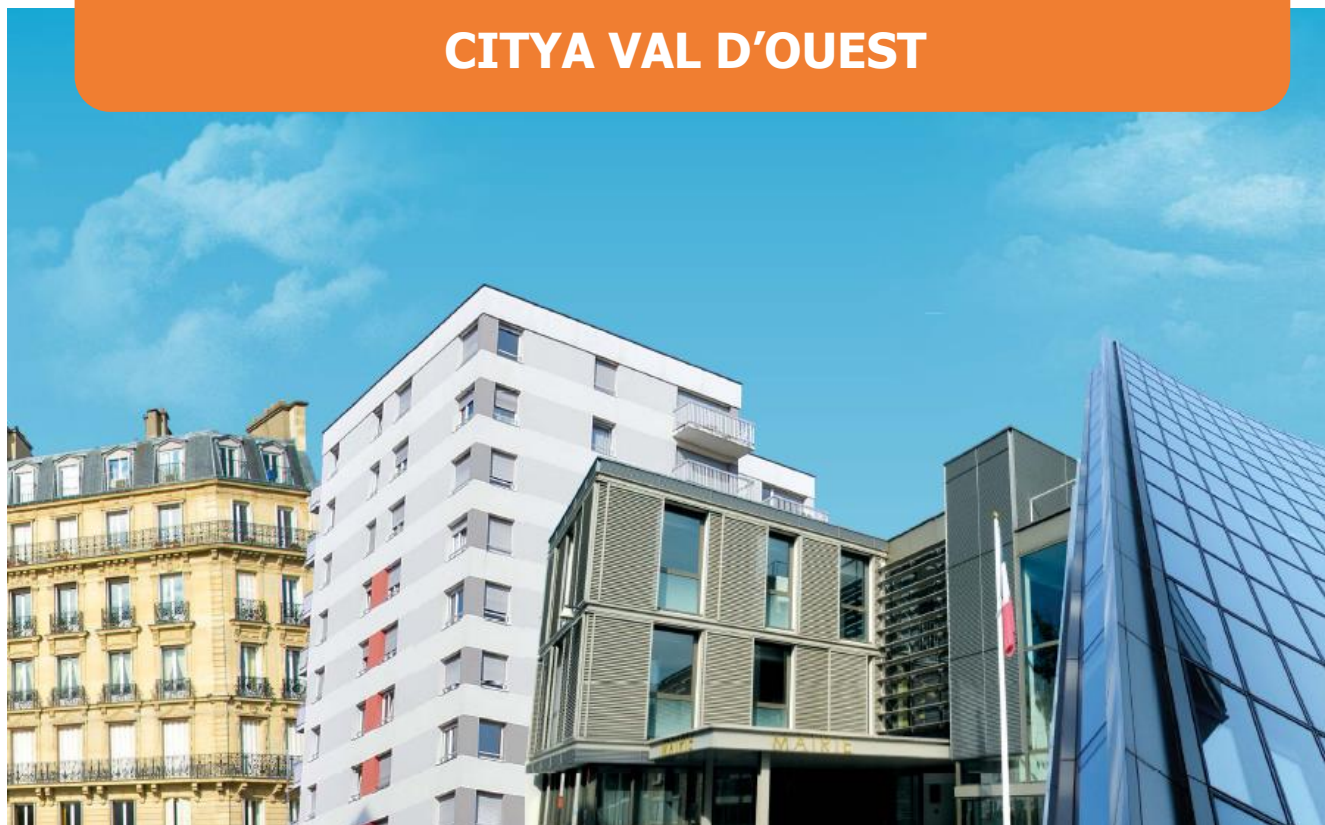


LES NOUVEAUX HORIZONS CITYA VAL D'OUEST



 **COPROPRIÉTÉS**  BAILLEURS SOCIAUX  COLLECTIVITÉS  TERTIAIRE

COMPTE RENDU DU RENDEZ VOUS DU 02/05/2018 GROUPE MISE A JOUR DU CAHIER DES CHARGES RELATIF AUX RAVALEMENTS

VERSAILLES | NANTES | TOURS | RENNES | LYON | BORDEAUX



Patrimoine concerné – Conseil Syndical

LES NOUVEAUX HORIZONS

Groupe cahier des charges ravalements



Monsieur MAILLÉ - rapporteur

Madame LOCHON
Madame BLAZY
Madame MANUCEAU
Madame QUICROIX
Madame COUTRET
Madame NENTOUSSI
Monsieur BLANCHOUT

Madame LOCHON – co-présidente du CSP
Monsieur DE FRANCE – co-président du CSP

Syndic

CITYA VAL D'OUEST
38 rue Albert Sarraut
78000 VERSAILLES



Madame MOUSSIER – imoussier@citya.com
Madame BUGNON – vbugnon@citya.com

Assistant à Maitrise d'Ouvrage

ENERGIE ET SERVICE
64, avenue de Paris
78000 VERSAILLES



Madame PARMENTIER
Monsieur PRADERE
Monsieur GIRARD



Le présent document constitue le compte rendu du rendez-vous s'étant tenu le mercredi 2 mai 2018 à 14h sur la résidence entre le groupe chargé de la mise à jour du cahier des charges relatif aux ravalements et ENERGIE ET SERVICE.

L'objectif de la réunion est d'évoquer le contexte de la mission, les délais, et de présenter les interlocuteurs chez ENERGIE ET SERVICE :

- Nathalie PARMENTIER : Directeur Clients
- Emmanuel PRADERE : Directeur Opérationnel - diplômé d'architecture
- Jules GIRARD – responsable développement

Dans le cadre de son rôle central, le Conseil Syndical Principal des Nouveaux Horizons a constitué un groupe de membres chargé de la mise à jour du cahier des charges fixant les enjeux, contraintes et caractéristiques à respecter dans les travaux de ravalement opérés par les copropriétés constituant l'ensemble immobilier Les Nouveaux Horizons.

La démarche mise en place par le CSP est identique à la précédente de 1999 ayant abouti à un cahier des charges pour les travaux de ravalements, notamment de réfection des panneaux revêtus par de la pâte de verre.

Le principe restant identique, les nouveaux enjeux consistent à tenir compte de l'évolution des réglementations et spécifiquement de la réglementation thermique existante (arrêté du 22 mars 2017 et décret du 30 mai 2016 pour les plus récents).

L'objectif de la mission sera de définir une charte permettant de garantir l'homogénéité de l'aspect esthétique de la résidence (matériau, gammes de coloris) en tenant compte des contraintes liées aux futurs travaux : isolation thermique par l'extérieur ou non, respect de la réglementation incendie, etc ...

Energie et Service propose d'aborder la mission sous deux phases principales :

Une phase d'état des lieux et de projections comprenant :

- L'analyse du patrimoine existant et de ses caractéristiques ;
- L'impact des nouvelles réglementations notamment au regard des performances thermiques et de la sécurité incendie ;
- La proposition large de plusieurs aspects tenant compte à la fois :
 - o Des possibilités d'isolations par l'extérieur,
 - o De l'aspect visuel des parois,
 - o Des gammes de coloris,
 - o Des qualités de matériaux et des qualités environnementales,
 - o D'exemples de rendus avec visuels et échantillons le cas échéant.

Une phase de rédaction du cahier des charges tenant compte des échanges intermédiaires et finaux de la phase 1 entre ENERGIE ET SERVICE et le groupe.

Chacune des deux phases comprenant des réunions d'étape et de validation de l'avancement du travail et des orientations qui sont données.

Dans le cadre du prochain Conseil Syndical Principal se tenant le jeudi 17 mai, la date limite de transmission de notre proposition a été fixée au lundi 14 mai 2018.